

Arrêté n°2021-062/MS/CAB
portant création, composition, attributions et
fonctionnement du Comité national d'organisation
de la cérémonie d'inauguration du Centre de
Radiothérapie de Bogodogo.

Misa CFN-00665

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu N°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret N° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du ministère de la santé ;
- Vu la loi N°23/94/AN du 19 mai 2014, portant code de la santé publique ;
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEF du 15 février 2018 portant réglementation générale des Projets et Programmes de Développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu le décret N° 2009-36/PRES/PM/MEF du 13 février 2009 portant création des comités nationaux d'organisation et fixation des grandes orientations des manifestations officielles ;
- Vu le décret N° 2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant Réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso.



ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent arrêté régit la création, les attributions, la composition, et le fonctionnement du Comité d'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre de la Radiothérapie de Bogodogo.

CHAPITRE II : CREATION

Article 2 : Il est créé un Comité national chargé de l'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre de Radiothérapie de Bogodogo à Ouagadougou.

CHAPITRE III : COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

Article 3 : Le Comité national d'organisation comprend les commissions ci-après :

- une commission de coordination ;
- une commission secrétariat ;
- une commission presse et communication ;
- une commission accueil/protocole, hébergement ;
- une commission sécurité ;
- une commission finances ;
- une commission restauration ;
- une commission logistique, matériel et transport ;
- une commission santé ;
- une commission mobilisation.

Section 1 : Commission de coordination :

Article 4 : La commission de coordination est chargée de :

- coordonner et suivre l'ensemble des activités de l'organisation et du déroulement de la cérémonie d'inauguration du Centre de Radiothérapie ;
- conduire les réunions préparatoires ;
- faire un plaidoyer pour la tenue de la conférence ;
- rédiger et vérifier les comptes rendus des réunions de la commission de coordination ;
- valider les projets de discours ;
- vérifier le budget global de la cérémonie d'inauguration ;
- valider le rapport final de la cérémonie d'inauguration

Article 5 : La commission de coordination comprend un président, deux vice-présidents, trois rapporteurs et des membres répartis comme suit :

Président : Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO ; Ministre en charge de la Santé ;

Vice-Présidents :

- 1^{er} : Docteur Landaogo Soutongonoma Lionel Wilfrid OUEDRAOGO ; Secrétaire Général du Ministère de la Santé
- 2^{ème} : OUEDRAOGO Stéphane ; Conseiller Spécial de la Présidence du Faso.

Rapporteurs :

- Djakaridja Ouattara HEMA ; Chargé du Projet de Construction et d'Equiptement d'un Centre Hospitalier Universitaire à Bassinko ;
- SOMDA M. Sophie, Chargé du Suivi Evaluation du Conseiller Spécial de la Présidence du Faso.

Membres :

- Emmanuel SORGHOU, Directeur de Cabinet du Ministère de la Santé ;
- Docteur Salif SANKARA, Directeur général de l'offre de soins (DGOS) ;
- YOUNGBARE/DJIGUIMDE Noélie, Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ;
- Docteur Estelle Edith DABIRE/DEMBELE, Directrice Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS).
- Docteur Roger BADIEL, Secrétaire Permanent du Conseil National de Santé ;
- Docteur ZOURE Marie Emmanuelle, Directrice de la prévention et du Lutte contre les Maladies non Transmissibles ;
- Mr D. Fulgence TONI, Conseiller de santé/chargé d'étude du SG.

Section 2 : Commission secrétariat

Article 6 : La commission Secrétariat est chargée :

- d'assurer le secrétariat du comité national d'organisation ;
- de rédiger les procès-verbaux des réunions du comité national d'organisation ;
- de confectionner et de mettre les kits à la disposition des participants à la cérémonie d'inauguration du Centre de radiothérapie de Bogodogo ;
- de créer et gérer un répertoire des participants et des membres de commissions ;
- d'établir la liste des invités ;
- d'élaborer les courriers d'information ;
- d'exécuter toutes autres tâches en lien avec la commission.

Article 7 : La commission Secrétariat comprend :

- OUEDRAOGO W. M. P. Toussainte ; Secrétaire du PCE/CHU-BSK ;
- WINNA P. Edith ; Secrétaire de la DGOS/MS ;
- COMPAORE Christine ; Secrétaire particulière du SG/MS ;
- ZONGO Korotimi ; Secrétaire particulière du Ministre de la Santé ;
- Patoin-Yaalba ILBOUDO/ZIDOUEMBA ; Secrétaire du Dircab/ MS ;
- BANSE Robert, Chef de service du courrier Central du Sg Santé.

Section 3 : Commission presse et communication

Article 8 : La commission presse et communication est chargée :

- de coordonner la mise en œuvre des activités de médiatisation ;
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour accompagner la cérémonies d'inauguration du Centre de Radiothérapie de Bogodogo ;
- d'élaborer un plan média ;
- d'identifier un maître de cérémonie ;
- de produire et diffuser les dossiers de presse ;
- d'assurer la couverture médiatique des activités programmées ;
- de proposer des actions médias avant, pendant et après la cérémonie d'inauguration du Centre de radiothérapie de Bogodogo pour plus de visibilité ;
- de concevoir le contenu des supports de communication ;
- d'élaborer le chronogramme des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- de concevoir un film institutionnel pour le plaidoyer ;
- de préparer des spots publicitaires (télévision et radiodiffusion) ;
- d'assurer le suivi des passages à la radiodiffusion et à la télévision des différents spots ;
- d'identifier les canaux adaptés ;
- d'élaborer et de diffuser les messages ;
- d'organiser les points de presse ;
- de suivre la diffusion des messages ;
- d'assurer la couverture médiatique ;
- de contractualiser avec les artistes pour la prestation au cours de la cérémonie ;
- de préparer les émissions télévisées en rapport avec l'évènement.

Article 9 : La commission presse et communication comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Présidente :** OUEDRAOGO W. Raïssa ; Directrice de la Communication et de la Presse Ministérielle du Ministère de la Santé (DCPM/MS) ;
- **Vice-présidente :** HIEN Mahoua ; Direction de la Communication de la Présidence du Faso ;

Membres :

- GNANOU Bouraima ; Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du Ministère de la Santé (DCPM/MS) ;
- OUEDRAOGO Lissané ; Direction de la Communication de la Présidence du Faso ;
- ZERBO Justin ; Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du Ministère de la Santé (DCPM/MS) ;
- BASSOLE Antyme ; Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du Ministère de la Santé (DCPM/MS) ;
- FOFANA Adama, Chargé d'études au Secrétariat général du Ministère de la santé.

Section 4 : Commission accueil et protocole/hébergement

Article 10 : La commission accueil et protocole/hébergement est chargée :

- de gérer les aspects protocolaires de la cérémonie ;
- d'initier et d'envoyer les cartes d'invitation aux officiels et autres personnalités ;
- d'assurer la décoration des lieux ;
- d'élaborer les badges ;
- d'assurer l'accueil et l'installation des participants et les personnalités ;
- de confectionner et ventiler les cartes d'invitation ;
- d'établir la liste des invités ;
- d'assurer la gestion de la cérémonie ;
- de recruter les hôtes ;
- d'assurer la décoration du cadre de cérémonie ;
- de collaborer avec la commission sécurité ;
- d'accueillir et d'installer les participants et invités au lieu de la cérémonie.

Article 11 : La commission accueil et protocole comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Président** : Abdoulaye ZONGO ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- **Vice-président** : BADINI Issa ; Protocole du Ministre de la Santé ; ✓

Membres :

- Issouf BOUNDAOGO ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- Azèta THIOMBIANO/SAWADOGO ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- Manégassomdé SAMA ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- Moumouni OUEDRAOGO ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- Franck OUEDRAOGO ; Direction Générale du Protocole d'Etat (DGPE) ; ✓
- Guy Herman KABORE, Chargé d'étude du Secrétariat Général du Ministère de la Santé ; ✓
- Alberique SAWADOGO, Protocole épouse du Chef de l'Etat ; ✓

Section 5 : Commission sécurité

Article 12 : La commission Sécurité est chargée de mettre en place un dispositif permettant d'assurer la sécurité des participants et du site de la cérémonie d'inauguration du Centre de la Radiothérapie de Bogodogo. ✓

Article 13 : La commission Sécurité comprend un président, un vice-président et des membres : ✓

- **Président** : Colonel Boukari BAGGNA, CDT/GSPR ; ✓
- **Vice-président** : Commandant Wilfried TAOKO, GSPR ; ✓

Membres :

- Capitaine Boubacar DADIJAN, GSPR ; ✓
- Capitaine Mamadou MILLOGO, GEH ; ✓
- Commandant Boukaré ILBOUDO, ANR ; ✓
- LTN Ousmane PASSERE, GSIGN ; ✓
- CRE Saliou BILA, CCPO ; ✓
- Capitaine Rachid OUEDRAOGO GSPR ; ✓
- Capitaine Ahmed DRABO, GSPR ; ✓
- LTN/POL Jean Pierre PARE GSPR ; ✓
- Yacouba OUEDRAOGO Chef de Sécurité épouse du Chef de l'Etat ; ✓
- Dieudonné ZAGRE ; Sécurité du Ministre de la Santé ; ✓
- Moumouni YERBANGA ; Sécurité du Ministre de la Santé. ✓

Section 6 : Commission finance

Article 14 : La commission finance est chargée :

- d'élaborer le budget global de la cérémonie d'inauguration ;
- de mobiliser et rendre disponible à temps les ressources financières ;
- de mobiliser et de centraliser toutes les ressources financières relative à l'organisation de la cérémonie d'inauguration ;
- de centraliser les expressions de besoins des différentes commissions ;
- de gérer tous les marchés et contrats de prestations de services liés à l'organisation de la cérémonie ;
- de régler les factures, les commandes et contrats passés ;
- de produire le rapport financier de la cérémonie d'inauguration ;
- de gérer toutes autres dépenses en lien avec l'organisation de la cérémonie d'inauguration.

Article 15 : La commission finance comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Président** : Amadou Saoud SONDE ; Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé (DAF/MS) ;
- **Vice-président** : Iliasse OUEDRAOGO/PCE – CHU / BSK ; RAF du PCE / CHU / BSK ;

Membres :

- KABRE Issaka Sana ; Chef de Service de la Comptabilité de la DAF/MS ;
- Marcel Sibiri DJIGUEMDE, DAF/MS ;
- Gisele OUILI, DAF/MS ;
- Moussa ZOGONA ; Responsable de la Cellule UV/O/MS ;
- Hamidou SAMA, directeur des marchés publics/MS ;
- Jean Marie P. DOUSSOU, DGOS.

Section 7 : Commission restauration

Article 16 : La commission restauration est chargée de :

- gérer les cocktails pour tous les invités de la cérémonie d'inauguration ;
- contractualiser la restauration avec les services traiteurs ;
- superviser le service de restauration pendant la cérémonie

Article 17 : La commission restauration comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Président** : Aly Sabry CONGO ; Directeur de l'Intendance de la Présidence du Faso ;
- **Vice-président** : Modeste Guy BAKYONO, Présidence du Faso ;

Membres :

- Arsène J. HIEN, Présidence du Faso ;
- Mahamadi OUEDRAOGO, Présidence du Faso ;
- Sayouba OUEDRAOGO, Présidence du Faso ;
- Bibata DIALLO, PCE/CHU-BSK ;
- CISSO Issou, Chargé d'études au Secrétariat général du Ministère de la santé.

Section 8 : Commission logistiques, matérielle et transport

Article 18 : La commission matérielle et logistique est chargée :

- d'élaborer un plan logistique pour la tenue de la cérémonie d'inauguration du centre de radiothérapie ;
- prendre attache avec le service infrastructure et équipement de la présidence du Faso ;
- évaluer les besoins en ressources matérielles ;
- organiser la visite du site ;
- assurer la décoration des tribunes ;
- s'assurer de la mise en place du dispositif nécessaire ;
- aménager le site ;
- de mobiliser les véhicules ;
- de mettre à la disposition des participants du matériel de protection contre COVID19 ;
- de gérer les chauffeurs et le ravitaillement des véhicules en carburant ;
- d'organiser le transport des invités ;
- de superviser la décoration ;
- de confirmer les vols retours des participants ;
- de gérer les visas d'entrée pour les participants étrangers ;
- d'assurer l'aménagement et la location des stands d'exposition ;
- de gérer tous autres éléments en rapport avec l'organisation de la cérémonie d'inauguration.

Article 19 : La commission matérielle et logistique comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Président** : Adam Luc SORGHO/Présidence du Faso ;
- **Vice-président** : Abel ILLY ; BCMP/MS ;

Membres :

- Karim TRAORE, Direction du Parc Automobile de l'Etat ;
- G. Pierre BOUSSIM, Présidence du Faso ;
- Michel TRAORE, Présidence du Faso ;
- L. Emile NACOULMA, Présidence du Faso ;
- Emmanuel KONE, BCMP/MS ;
- Issa DICKO, BCMP/MS ;
- Gustave ZONGO, Présidence du Faso ;
- Madi ZONGO, Présidence du Faso ;
- Boureima KAGONE, Présidence du Faso ;
- Abdoul Malick OUEDRAOGO : Responsable Génie Civil du PCE/CHU-BSK ;
- Pieldomon HIEN : Responsable Suivi Evaluation du PCE/CHU-BSK ;
- SAVADOGO Saïdou, Chargé d'études au Secrétariat général du Ministère de la santé ;
- NIKIEMA Ousséni, agent à la DGOS ;
- KABORE Y Madeleine, Chauffeur du PCE-CHU/BSK ;
- Lassané ZEDA, DGOS.

Section 9 : Commission Santé

Article 20 : La commission Santé est chargée

- d'organiser la prise en charge médicale des participants au lieu de la cérémonie d'inauguration ;
- d'organiser le transport médicalisé des cas si nécessaire ;
- d'organiser la prise de rendez-vous auprès des spécialistes pour les cas nécessitant la consultation d'un spécialiste ;
- de mettre à la disposition des participants la liste des pharmacies de garde ;
- d'organiser l'accompagnement dans les structures de santé spécialisées des cas nécessitant une prise en charge ;

Article 21 : La commission Santé comprend un président, un vice-président et des membres :

- **Président** : Dr W. Thomas OUEDRAOGO ; Directeur régional de la santé du Centre ;
- **Vice-président** : Dr SANOU Emmanuel, médecin, commandant à la présidence.

Membres :

- Dr Salifou NAPON, CHUB/MS ;

- Dr Sibiri KABORE /DRS Ministère de la Santé ;
- Innocent CONGO, IDE/CHUB ;
- Larba ZONGO, IDE/CHUB ;
- Justin THIOMBIANO, GFS ;
- Salif SOURWILA, GFS ;
- Romain NIKIEMA, ambulancier/DRS ;
- Abdoul Aziz ROAMBA, Infirmier au CMA de la présidence ;
- Salam OUEDRAOGO, Infirmier au CMA de la présidence ;
- Sylvain KONGOBO, conducteur au CMA de la présidence ;
- Allain ZOMBRE, conducteur au CMA de la présidence ;
- Adélaïde ILBOUDO ; Sage-femme au CHU-B ;
- Christiane COMPAORE, Infirmière au CHU-B ;
- Yassia SOGOBA, agent itinéraire de santé au CHU-B ;
- Odette NIKIEMA, Infirmière au CHU-B ;
- Estelle SONON, Infirmière au CHU-B ;
- Claudine ILBOUDO, agent itinéraire de santé au CHU-B ;
- Martine OUOBA, Infirmière au CHU-B ;
- Fatimata SORE, Sage-femme au CHU-B ;
- Zaliatou BANCE, Infirmière au CHU-B ;
- Natacha KABRE, Sage-femme au CHU-B.

Section 10 : Commission mobilisation

La commission mobilisation comprend :

- **Président** : MARE L. Ibrahim ;
- **Vice-président** : SAWADOGO N. Abdoul Aziz.

Membres :

- DABONE Aboubacar Sidiki ;
- YARGA Chiriff ;
- KIEMDE Adama.

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT

Article 22 : les présidents des commissions sont chargés du suivi et de la coordination des activités de leurs commissions respectives. Ils sont responsables de la détermination des besoins nécessaires à l'exécution des activités et au fonctionnement de leur commission. Ils veillent à la production des comptes rendus des réunions de commission.

Le comité national d'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre de Radiothérapie de Bogodogo se réunit en session ordinaire chaque fois que de besoin, sur convocation de son président.

Article 23 : Le comité national d'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre de Radiothérapie de Bogodogo peut faire appel chaque fois que de besoin à toute personne ressource en raison de ses compétences et de son expertise dans le domaine concerné.

Toutefois, le nombre de personnes ressource ne saurait excéder une (01).

Article 24 : La durée totale de prise en charges financière du Comité d'organisation est cinq (05) jours.

Article 25 : La prise en charge des dépenses liées aux déplacements, aux indemnités et rétributions des membres du comité d'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre de Radiothérapie de Bogodogo est assurée par le budget de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé conformément aux décrets N°2012-735/PRES/PM/MEF du 21/09/2012 portant indemnité de mission à l'intérieur du pays applicable aux agents publics de l'Etat et décret N°2012-720/PRES/PM/MEF du 11/09/2012 portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso.

Article 26 : Le comité technique déposera son rapport final sept (07) jours après le délai d'exécution du prestataire, délai de rigueur

TITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 27 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 09 AVR 2021

Ampliations :

- 1- Original
- 2- Présidence du Faso
- 3- Premier Ministère
- 4- Tous les ministères et institutions concernés
- 5- SG/MS
- 6- Toutes Directions centrales du MS
- 7- intéressé
- 8- J.O
- 9- Archives/Chrono



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon